



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
19 décembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-quatrième réunion directive

Genève, 6-8 février 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique.*
3. Autres points qui appellent des décisions de la part du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatrième réunion directive.



II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire de la réunion a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à la séance plénière de clôture de sa soixante-troisième réunion, le 9 décembre 2016, et figure à la page 1.

Documentation

TD/B/EX(64)/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 2

Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique

2. Le processus de reclassement permet à un pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) après avoir en principe surmonté les handicaps structurels qui justifient un appui particulier de la part de la communauté internationale, au-delà de celui qui est généralement apporté aux autres pays en développement. Dans le *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique*, il est indiqué que le reclassement doit être considéré non comme une fin en soi mais comme une étape dans le développement économique et social à long terme d'un pays. L'accent devrait donc être mis, non pas sur le reclassement lui-même, mais sur le « reclassement dynamique » qui jettera les bases du développement à long terme et permettra d'éviter les éventuels écueils bien après que le pays sera sorti de la catégorie des PMA. D'après les projections réalisées en vue du Rapport, seuls 10 des 48 pays actuellement dans la catégorie des PMA sont susceptibles de satisfaire aux critères du reclassement d'ici à 2020 – nettement moins que le nombre prévu par l'objectif international, à savoir la moitié de ces pays (24). Il est relevé dans le Rapport qu'il est nécessaire que les PMA passent de stratégies de reclassement centrées sur les conditions requises pour pouvoir prétendre à ce reclassement à des stratégies de reclassement « optimisées » qui s'inscrivent dans une perspective à long terme et favorisent la transformation structurelle. Font notamment partie de ces stratégies les politiques industrielles, la modernisation de l'agriculture, le renforcement de l'investissement public et les mesures de lutte contre l'inégalité des sexes.

Documentation

UNCTAD/LDC/2016 et
Aperçu général*Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus
de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique*

Point 3

Autres points qui appellent des décisions de la part du Conseil

3. Le Conseil sera saisi pour examen des rapports de la Commission du commerce et du développement et de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur leur huitième session.

4. Conformément à une décision prise par le Bureau élargi du Conseil le 11 novembre 2016, le Conseil sera aussi invité à examiner et à adopter les conclusions concertées relatives au cinquième rapport d'étape sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Le projet de conclusions concertées a été distribué aux États membres à la séance plénière de clôture de la soixante-troisième réunion du Conseil sous forme de document interne daté du 9 décembre 2016.

Documentation

TD/B/C.I/40	Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa huitième session
TD/B/C.II/33	Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa huitième session

Point 4
Questions diverses

Point 5
Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatrième réunion directive
